

N/REF : 3/07/2025 7H33 C:025858 I:34009

V/Email reçu le Jeudi 03/07/2025 à 7H33

SDC 'Les Hauts Bourg'
C/O AGIL IMMOBILIER
16 RUE LESDIGUIERES
38100 GRENOBLE

V/REF.IMM. 009255
IMMEUBLE : LES HAUT BOURG
6/8/10 AVENUE DE PROVENCE
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 08 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 10 PROVENCE CONTACT SI BESOIN : M. ROUTIN 06 50 42 92 34

MOTIF : FUIITE CAVES MONTÉE 10
MERCI D'INTERVENIR DANS CETTE COPROPRIÉTÉ MONTÉE 10 DANS LES CAVES
POUR UNE GROSSE FUIITE AU NIVEAU D'UN TUYAU D'EAUX USÉES SUR LA PARTIE
HORIZONTALE. BIEN PRÉVOIR DE QUOI POMPER L'EAU

Donneur d'ordre : Mme E. SENNAC

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 02/07/2025 A 18H30
DÉBOUCHAGE HORIZONTALE EU PASSANT PAR LES CAVES .EXTRACTIONS IMPORTANTES
DE LINGETTES. PRÉVOIR LE POMPAGE DES CAVES EN PASSANT SI POSSIBLE PAR L
ALLEE PREVOIRE 60 METRES DE TUYAU

LE 04/07/2025 A 08H30
MISE EN PLACE D UNE LIGNE D ASPIRATION DE 60 METRES
ASPIRATION ET RACLAGES DES CAVES ET MISE EN PLACE DE DESODORISANT
REPLIS MATERIEL
ENLEVEMENT DE 800 LITRES D EAUX

OBSERVATIONS : AB LCOMPTER Email envoyé le 04/07/25 à 12H28 Mme E. SENNAC

FF LCOMPTER Email envoyé le 03/07/25 à 08H12 Mme E. SENNAC

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	270,66
3,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	180,44	541,32
TOTAL H.T.				811,98
T.V.A. a 10,00%				81,19
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>893,17</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN